

Je vois dans les journaux un avis du département des terres de la couronne qu'il sera accordé des permis de couper du bois sur les terres du gouvernement, dans les townships d'Acton, Maddington et Stanfold, district de St. François, B. C., et je prendrai la liberté de vous rappeler une conversation que j'eus avec vous au commencement du mois dernier, dans laquelle je vous informai, qu'avec la sanction du gouvernement, je me proposais d'établir une colonie allemande dans ces townships ; mais si le bois de ces terres est vendu, je crains de ne pouvoir réussir. Les nouveaux colons trouveront facilement à vendre ce bois dans les environs, et les profits qu'ils en retireront les encourageront et les aideront durant les premières années, pendant qu'ils ne pourront encore compter exclusivement sur le produit d'une terre nouvelle.

Je prendrai la liberté d'attirer votre attention sur le fait que de nombreuses affiches, offrant des terres à vendre dans l'Illinois, le Michigan, le Missouri, etc., sont distribuées dans toute cette province. Je vous envoie une de ces annonces, coupée d'un journal allemand du Haut-Canada, dans laquelle on offre des terres dans le Missouri au prix de 12½ cents à \$2.50c. l'acre, et que l'on dit être égales aux meilleures terres de la France et de l'Allemagne, et particulièrement propres à la culture des fruits et de la vigne, etc.

Je vous inclus aussi le journal allemand, *l'Emigration Gazette*, de Brême, en Allemagne, qui contient un avis aux émigrants, signé par le Rev. Diepenbeck, commissaire d'émigration pour l'état du Michigan, 83, Greenwich street, New-York, offrant à tout colon 40 acres de bonne terre du gouvernement gratis, en leur laissant le choix d'acheter 120 acres contigus, à \$1.25c. l'acre, avec un crédit de 10 ans. Ce journal est généralement rempli d'articles recommandant la plupart des états de l'Union américaine, mais le Canada n'y est pas mentionné,—probablement, je suppose, parce que ses éditeurs ne sont pas subventionnés par le Canada.

J'ai aussi en ma possession des reçus pour des terres vendues dans l'Arkansas, par une compagnie de Buffalo, à des individus que j'ai établis à Alice, dans le comté de Rensselaer. Le gouverneur du Wisconsin a envoyé M. Robert Metz, de Milwaukee, en Allemagne, pour encourager les émigrants allemands à aller s'établir dans le Wisconsin.

Je suggérerais qu'il fut pris quelques arrangements avec Charles Eisenstein, par son influence former des compagnies qui achèteraient des étendues de terre de 500 à 20,000 acres, comme on le fait dans différentes parties de l'Allemagne et de la Suisse, pour l'état du Wisconsin. Par exemple, je mentionnerai le village de Glarus, qui a été établi il y a quelques années par de pauvres familles du canton de Glarus, en Suisse, pour lesquelles la municipalité a acheté des terres au taux de 20 acres pour chaque famille. Cette colonie est remarquable pour le succès qu'elle a obtenu ; ces Suisses font du fromage qui est recherché sur les marchés du Mississipi, du lac Michigan, etc., etc.

Possédant tant d'éléments de succès en Canada pour former de nouveaux établissements, je trouve réellement ennuyeux de rester oisif lorsque je pourrais tant faire.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,
W. SINN,
Interprète allemand.

16 avril 1860.

William Hutton, écuyer, secrétaire du bureau d'agriculture et des statistiques, est appelé et interrogé :

Quest. 170. Depuis combien de temps êtes-vous attaché au bureau d'agriculture ?— Depuis février, quand les deux bureaux furent réunis en un seul.

Quest. 171. Cela faisait-il partie des affaires de l'un ou l'autre bureau, avant leur réunion, de s'occuper des intérêts de l'émigration ?—Oui ; et voici ce que stipulait à cet égard l'acte 16 Vict., ch. 41, section 6, passé en 1852, et qui établissait le bureau d'agriculture :

“ Il sera du devoir du dit ministre d'instituer des enquêtes et de recueillir des renseignements statistiques utiles, relativement aux intérêts agricoles de la province, et d'adopter des mesures pour les répandre et les faire circuler de telle manière et en telle forme qu'il jugera convenable pour accélérer les améliorations dans la province, et pour y attirer l'émigration des pays étrangers, etc.”